



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chères Aunaises, chers Aunais,

L'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine de l'été, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de profiter des bienfaits des espaces extérieurs de notre belle campagne.

Nous le savons tous, les années qui viennent de s'écouler, ne ressemblent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire de nos certitudes. Une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien.

Jamais autant de maires n'avaient démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux procédures complexes, à la diminution des moyens, aux intérêts particuliers, et aux incivilités, exige de la résistance et un engagement de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires.

Prochainement, tous les ouvrages souterrains sensibles devront être référencés sur l'ensemble du territoire, au plus tard le 1er janvier 2026 ; il s'agit du géo-référencement des réseaux enterrés. La géo-localisation de réseaux est une technique permettant de détecter et de géo-référencer des ouvrages enterrés : canalisation d'eau, câbles de télécommunication, réseau électrique et d'éclairage publics etc... Déclarer et géo-référencer est une responsabilité des collectivités. En ce qui nous concerne, le syndicat TE61 a été attributaire du marché par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe. Les données seront intégrées sur le serveur national.

Par ailleurs, la mairie tient également à rappeler que la traversée du village doit se faire à une vitesse adaptée. Encore trop d'automobilistes ou de motards roulent beaucoup trop vite. Soyez vigilants : de jeunes enfants fréquentent nos voies secondaires. C'est pourquoi, nous allons procéder à la réglementation de la vitesse à 30 Km/h dans l'ensemble du bourg.

Le 1er juin dernier, nous avons relancé la *Journée Citoyenne* à laquelle ont participé une quinzaine de personnes. Un grand merci à tous pour votre présence, vos idées, et votre implication à la réalisation de divers travaux, et surtout merci pour votre bonne humeur. De nouveaux habitants ont participé à cette journée et nous les remercions également d'avoir choisi AUNAY-LES-BOIS.

Je vous souhaite à tous un excellent été. Votre Maire

...

...

BONNES

VACANCES

ET BEL ETE

A TOUS

..

•

SOMMAIRE

...

Le Conseil Municipal..... P2

Vie de la commune..... P4

Patrimoine P5

Actualités..... P5

Informations pratiques..... P6

Memo..... P7

Services de la Mairie..... P8

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 18 janvier 2024

Réfection de l'éclairage public : passage en LED de 13 points lumineux et installation de deux candélabres solaires près de l'arrêt de bus dans le bourg. Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer une demande de subvention DETR auprès de l'État.

Un devis de l'entreprise CITÉOS est proposé pour un montant de 16 280 € HT soit 19 536 € TTC.

Le conseil décide de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et propose le plan de financement suivant :

Etat DETR : subvention demandée, taux 45 %
soit 7 326 €

Fonds propres (autofinancement), taux 55 %
soit 8 954 €

Délégation au Maire de l'admission de non valeur des titres de recettes d'une valeur de moins de 100 €. A la demande du comptable, le conseil donne délégation au maire pour la durée du mandat, de l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100 €.

Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement du SMAEP d'Essay. Le rapport est approuvé par la CDC de la VHS (délibération 2023-1128-5-3) et doit être soumis aux communes-membres dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le conseil prend acte.

Présentation du rapport d'activité du TE 61, le conseil prend acte de la présentation.

Bornes incendie : le conseil a obligation de contrôler l'entretien des bornes incendie. La commune possède 5 poteaux d'incendie. Une convention de Eaux de Normandie est présentée au conseil au tarif de 95 € par poteau. La convention a une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction. Le conseil accepte

Prime agents communaux : Monsieur le Maire indique qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle peut être mise en place pour les agents communaux. Le conseil accepte d'attribuer cette prime aux deux agents.

Une subvention de 40 € est accordée pour un élève partant en voyage scolaire sur une durée de 8 jours.

Conseil du 21 mars 2024

Approbation du compte de gestion.

Approbation du compte administratif.

Affectation du résultat :

En section d'investissement pour l'année 2024

Au compte 001 en recettes 24 668,95 €

Au compte 1068 besoin de financement :
74 168,26 €

En section de fonctionnement pour l'année 2024

Au compte 002 en recettes résultat reporté :
169 760 €

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement- Restauration de l'Eglise St Ouen.

Montant de l'autorisation de programme (AP)
152 232,41 €

Répartition des crédits de paiement :
113 598,41 € en 2024 – 38 634€ en 2025.

Vote du budget en équilibre

En section fonctionnement : 248 965,10 €

En section d'investissement : 180 639,77 €.

Vote des taux des taxes locales inchangés depuis 2008.

Vote des subventions

Banque alimentaire : 100,00 €, Association du patrimoine : 300,00 €, VMEH : 50,00 €, ADMR Le Mêle sur Sarthe : 100,00 €, UNA Alençon : 100,00 €, Famille Rurale d'Essay : 50,00 €, UNAC d'Essay : 120,00 €, Association des Chats Libres : 100,00 €

As Sport Marie Immaculée (2 enfants) 50.00 €,
Clic Orne : 50.00 €
Une famille (Ecole Musique Sées) 2 enfants :
50.00 €
Crèche Halte-Garderie (2 familles) : 60.00 €
Un élève voyage scolaire 12 jrs x 5€/j : 60.00 €,
Comice agricole : 100.00 €
Asso Musique et danse Le Mêle (1 adhérent) :
25.00 €
Centre de plein air Le Mêle (2 enfants) : 50.00 €
APEL St Joseph (4 enfants) : 100.00 €,
APEL Maurice Gérard (3 enfants) : 75.00 €

Programmation des travaux de l'église

Un devis pour la restauration du tableau du
Retable (inscrit aux Monuments Historiques)
est présenté au Conseil.

Monsieur le Maire propose le devis de Mme
Aurélie Terral Dréano, (recommandée par la
DRAC) pour un montant de 7 669.00€ HT (soit
9 202.80 € TTC).

Monsieur le Maire informe le Conseil que
plusieurs demandes de subvention ont été

sollicitées conjointement avec l'association de
sauvegarde du patrimoine d'Aunay les Bois.

Ont été obtenus :

La DRAC Normandie (Direction Régionale des
affaires culturelles) : 1 534.00 €.

Le Département de l'Orne : 1 534.00 €

La Fondation VMF : 2 000.00 €.

Soit un total de subventions de 5 068 € sur le
montant de 7 669 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Cabane à Troc

Magali ROUSSEAU indique la mise en place de
la cabane à troc avec une ouverture à partir du
30 mars.

Le concept est que chacun puisse venir
apporter des objets dont il ne se sert plus afin
d'en faire bénéficier gratuitement une autre
personne. Le but est qu'un objet puisse être
utilisé par le plus grand nombre.

Conseil du 23 mai 2024

Parc Normandie Maine

Monsieur le maire rappelle que la commune est
adhérente du Parc Normandie Maine. Il est
expliqué qu'une charte doit être acceptée par
les communes-membres, tous les 5 ans.

Après présentation, le Conseil accepte la charte
du Parc Normandie Maine.

Assainissement non collectif

Adoption du Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service.

Le rapport est approuvé par la CDC de la VHS
(délibération 2024-0326-5-1) et doit être
soumis aux communes-membres dans les
douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le
conseil prend acte de cette présentation.

Validation du devis concernant les brides de
fixation des cloches de l'église.

Après discussion, le conseil retient le devis
d'un montant de 1 090€ HT soit 1 308€ TTC de
la société Biard Roy sis à Villedieu les Poêles.

Sécurité

Mise en place de la limitation de vitesse à 30
km/h dans le bourg sur les voies RD 518, VC 5
et VC 301.

Questions diverses

Mise en place du tableau de tenue du bureau
de vote pour le 09 juin.

Les travaux d'élagage sont effectués sur les
voies communales.

Mise en place d'une journée citoyenne le
samedi 1er juin

VIE DE LA COMMUNE

Evénement

Commémoration du 8 mai 1945



Une cérémonie d'hommage aux soldats d'Aunay-les-Bois, morts pour la France s'est déroulée au Monument aux Morts à 11h en ce 8 mai 2024.



Les membres du Conseil municipal, et des habitants d'Aunay étaient présents. Un moment de silence et de recueillement a été observé en hommage aux victimes civiles et militaires de toutes les guerres.

Un dépôt de gerbe a eu lieu, suivi de la lecture du message adressé par la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, et de celui de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants).

Nouvelle Journée citoyenne à Aunay



Samedi 1^{er} juin a eu lieu une nouvelle journée citoyenne. Destinée à réaliser des travaux pour améliorer le cadre de vie de tous, elle permet de mettre en commun des compétences, de partager des savoir-faire et surtout elle constitue un moment de convivialité .

Une quinzaine de personnes étaient présentes. Parmi les tâches réalisées, citons, le nettoyage des jeux du parc de la mairie et le tronçonnage de l'arbre tombé dans la haie, de la peinture, le rangement et l'aménagement du garage, la réparation et l'installation de lisses au terrain de pétanque, le rangement et débarras de mobilier cassé dans la sacristie.

Un repas pris en commun a permis à tous d'échanger dans la bonne humeur.

Carnet

Naissance

Yuna PLU

Décès

Jacky JARDIN

Nouveaux habitants

Alexandre BOUVIER et Léa SABLÉ
Quentin MARY

PATRIMOINE

La restauration de l'église se poursuit



Après la restauration de la charpente et de la couverture de la chapelle, effectuée en début d'année, les travaux de l'église vont se poursuivre.

A l'automne aura lieu la réfection des enduits de la façade sud de la nef et le nettoyage des pierres de façade de la chapelle. Cette tranche de travaux sera financée en grande partie par la DETR, le Département et la Sauvegarde de l'Art Français, fondation qui a été sollicitée conjointement par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Aunay-les-Bois et la mairie.

Le tableau du Retable devrait prochainement être déplacé dans l'atelier de la restauratrice retenue par la DRAC.

Cette restauration devrait s'effectuer au cours de l'année 2025.

La dernière tranche de travaux concernera la réfection des vitraux qui sont tous en très mauvais état.

ACTUALITES

Sécurité routière



Les véhicules circulant dans notre commune roulent à trop vive allure pour permettre aux personnes, et plus particulièrement aux enfants de circuler en sécurité.

C'est pourquoi le Conseil a décidé d'étendre à tout le bourg, la limitation à 30 km/h déjà en place sur une partie de la commune. Un arrêté est instauré depuis le 01/07/2024

Le nouveau site internet

Le site internet de la commune a été entièrement modifié.

Il est consultable dès à présent ; mais certains contenus sont encore à compléter ou réactualiser.

La nouvelle structure devrait permettre à chacun d'avoir accès plus intuitivement aux informations recherchées.



«Cabane à troc »



Depuis quelques mois, une cabane à troc est désormais à la disposition des habitants de la commune d'Aunay-les-Bois, en face de l'ancienne mairie.

Jusqu'à présent, un grand respect a régné autour de cette initiative, et nous vous en remercions chaleureusement.

Nous espérons que vous continuerez à y participer activement et à préserver cet esprit de respect et de partage qui fait la force de notre commune.

Qualité de l'eau

Le SMAEP de la région d'Essay a adressé aux abonnés et collectivités clientes, un courrier d'information sur la qualité de l'eau distribuée dont le suivi analytique a mis en évidence la présence de métabolites de pesticides.

Pour toute information complémentaire, s'adresser directement au SMAEP
10 rue Mallard 61500 BOITRON.
Mail : boitron.orne@wanadoo.fr ou auprès de Eaux de Normandie.

Parc Normandie Maine

Les collectivités ont été amenées à se prononcer sur la révision de la nouvelle Charte du Parc Normandie Maine.

La charte est un document qui a vocation à donner une feuille de route à 15 ans pour l'ensemble des collectivités et de l'État. En Normandie-Maine, comment va évoluer notre territoire d'ici 15 ans ? Quels sont les facteurs que nous allons subir et ceux sur lesquels nous pouvons et souhaitons agir ? Comment agir et pour quoi faire ? C'est à l'aune de ces

questions que la charte du Parc a été construite et discutée.

3 grandes ambitions pour cette nouvelle charte : 1 - la construction d'un territoire coopératif, 2 - amplifier la connexion à la nature pour protéger et reconquérir la biodiversité. 3 - porter la sobriété comme un moteur de progrès et d'attractivité.

Pour plus d'information :

www.parc-naturel-normandie-maine.fr

INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire :

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager :

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable :

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir :

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Nids de frelons asiatiques

Lorsque vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même.

Faites votre déclaration sur la plateforme départementale : www.frelonasiatique61.fr ou contacter le 02 33 80 38 22 pour le faire détruire et recevoir une prise en charge. En

passant par cette plateforme, le Département de l'Orne participe à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques. Et la [Aunay-les-Bois est sur Intra Muros](#)

La CDC Vallée de la Haute Sarthe a choisi l'application Intra-Muros, application mobile d'information pour **informer, alerter et faire participer** les administrés à la vie locale.

[Une question logement ? Pensez à l'ADIL](#)

Les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement délivrent gratuitement et en toute neutralité des informations juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

L'ADIL peut être consultée notamment sur les sujets suivants : rapports locatifs, accession-construction, fiscalité, amélioration de l'habitat, relations de voisinage, copropriété...

commune prend à sa charge 30 % du coût total plafonné à 30 €.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

L'ADIL est ouverte à tous publics : particuliers, collectivités, professionnels...



88 rue Saint Blaise-Alençon
Tél : 02 33 32 94 76
Email : adil61@wanadoo.fr
www.adil61.org

[Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat](#)

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires de logements privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en proposant des aides financières, et en les accompagnant techniquement et administrativement.

Cette opération concerne les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation du patrimoine.

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a missionné l'association SOLIHA Territoires en Normandie pour accueillir les bénéficiaires lors de permanences sur rendez-vous :

Chaque 1er mercredi matin du mois au Méle-sur-Sarthe, à la mairie,
21, rue de Libcany, 61170 Le Méle-sur-Sarthe.

Chaque 3ème vendredi matin du mois à Courtomer, à la mairie,
1, place Saint-Lhomer, 61390 Courtomer.

Information personnalisée et gratuite : Tél : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

MEMO

[Déchetterie](#)

La carte d'accès aux déchetteries intercommunales 2023-2024 est disponible en mairie, aux horaires habituels d'ouverture, pour tous ceux qui ont acquitté leur taxe d'ordures ménagères.

[Nuisances sonores – Rappel](#)

Rappel des horaires, régis par arrêté préfectoral, pour l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures

propres à préserver la tranquillité des habitants
du voisinage.

Réglementation – Rappel

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel

Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07

email : cathmarques@orange.fr



Journal municipal réalisé par la Commission Communication, sous la responsabilité du Maire

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44